

<https://enseignants.se-unsa.org/IVAC-oui-mais-pour-quoi-faire>



IVAC : oui mais pour quoi faire

?

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 30 mars 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministère vient de publier un nouvel outil permettant d'évaluer les collèges sous l'angle de la valeur ajoutée.

La fièvre évaluative si chère à l'Éducation nationale est à nouveau en marche. En effet, depuis quelques années, on évalue tout : les établissements, le niveau des élèves, les taux de réussite aux examens... Dans ce contexte, un nouvel outil vient de faire sa grande entrée : l'IVAC (*Indicateur de valeur ajoutée pour les collèges*).

Ressemblant à s'y méprendre à son grand frère l'IVAL - pour les lycées - qui existe lui depuis une trentaine d'années, son but est, selon la Depp, de mesurer « la manière dont les établissements accompagnent leurs élèves vers la réussite ».

Comment calculer l'IVAC ?

La méthode est simple... du moins en théorie. Plutôt que de regarder les taux bruts de réussite aux brevets qui ne reflètent ni les politiques éducatives de l'établissement ni les facteurs extérieurs comme le poids de l'origine sociale des élèves, la « valeur ajoutée » compare les résultats attendus (calculés à partir des évaluations nationales de 6e) avec le taux de réussite réel au brevet, les notes obtenues aux épreuves terminales et la part des élèves s'étant présentés à l'examen.

Et après ?

Par une valeur ajoutée positive, ce sont bien les politiques mises en place au sein de l'établissement qui sont mises en avant.

Pour le SE-Unsa, c'est bien à cela que doit servir la publication de cet outil : souligner le travail mis en place au sein des collèges par les équipes éducatives lorsque l'IVAC est positif et permettre d'enclencher une véritable dynamique profitable à tous, notamment par des moyens humains et financiers. Si l'évaluation est accompagnée et engendre une plus-value pour les établissements qui en ont besoin plutôt que de les stigmatiser, alors le pari sera réussi. Si par contre elle n'est utile qu'à pointer du doigt certains établissements ou alimenter les gros titres de la presse, alors son existence mérite d'être questionnée.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, le collège, étape obligatoire de la scolarité de chaque élève, ne peut répondre à une logique de marché scolaire, ce que l'IVAC peut favoriser sans le dire. L'offre éducative se doit en effet d'être la même partout. C'est bel et bien la réussite des élèves qui doit être le centre des pilotages pédagogiques. La création d'un énième indicateur servira-t-elle à l'amélioration du système éducatif ? Rien n'est moins sûr....

> Lire notre communiqué de presse : [IVAC-une-derive-bureaucratique-sans-valeur-ajoutee](#)